

Confirmation Installations électriques intérieures

Commune _____

Rue _____

Bât. n° _____

Entreprise _____

L'Assurance immobilière Berne a constaté des installations électriques défectueuses / provisoires dans l'entreprise en question.

Le propriétaire de l'immeuble / son représentant confirme par sa signature que ces installations ont été vérifiées et remises en état par un spécialiste en électricité, conformément à la Norme sur les installations électriques à basse tension NIBT 2010.

Les déficiences ont été éliminées par

Le propriétaire de l'immeuble / son représentant

Date _____ Signature _____

Précision Selon l'art. 5 de l'Ordonnance sur les installations électriques à basse tension OIBT 2002, le propriétaire de bâtiment est responsable de la sécurité des installations électriques intérieures. Ces installations doivent être vérifiées par un organe de contrôle indépendant selon les cycles déterminés dans l'OIBT.